



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 111768

Texte de la question

Alors que l'année 2006 a été difficile pour l'agriculture française notamment en raison de la concurrence mondiale et des conditions climatiques, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de bien vouloir lui faire connaître le calendrier des négociations engagées avec la Commission européenne afin que les aides de la politique agricole commune soient versées dans les meilleurs délais.

Texte de la réponse

Réglementairement, il est prévu que le paiement des aides directes aux agriculteurs peut débuter le 1er décembre de chaque année. Toutefois, la Commission européenne peut décider, d'une part, d'autoriser le versement des aides en deux fois et, d'autre part, d'avancer le début des paiements avant le 1er décembre en cas de circonstances exceptionnelles. Afin de limiter les difficultés de trésorerie des exploitants agricoles, le ministère de l'agriculture et de la pêche prévoit chaque année que les paiements interviennent aux premières dates possibles prévues réglementairement, soit très en avance au regard de ce que pratiquent la majorité des autres États membres. En outre, conscient du contexte particulier de 2006, le ministère chargé de l'agriculture a demandé à la Commission européenne une dérogation afin de pouvoir verser dès le 16 octobre un acompte substantiel sur le versement de la nouvelle aide découplée. Cette dérogation a été accordée par les autorités communautaires le 19 septembre 2006. Ainsi, la plupart des agriculteurs ont reçu le 16 octobre une avance correspondant à près de la moitié du montant de leur aide découplée de l'année 2006 et le solde de cette aide le 1er décembre 2006. Les aides maintenues couplées ont également été versées aux exploitants le 1er décembre 2006.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111768

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12304

Réponse publiée le : 23 janvier 2007, page 789